

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 7 octobre 2024, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Diane Imonti, Mélanie Grenier et Anne-Marie Meyran, ainsi que Messieurs les conseillers Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion. Madame la conseillère Annie Meilleur est absente.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc-André Bergeron est présent.

Deux (2) personnes assistent à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Ordre du jour

- 1. ADMINISTRATION**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
 - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
 - 1.5 Présentation des comptes du mois d'octobre 2024 - Municipalité
 - 1.6 Présentation des comptes du mois d'octobre 2024 - Pourvoirie et camping
 - 1.7 Mise à jour de la Politique concernant l'offre de fleurs lors de décès (employés, élus, anciens employés et

anciens élus, famille immédiate des employés et élus)
résolution 2014-03-118

1.8 Vente d'immeubles pour défaut de paiements taxes –
mandat à Me Dany Chamard, avocat

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Planification budgétaire 2025 Régie de sécurité incendie et
civile Hautes-Laurentides

3. TRANSPORTS- VOIRIE

3.1 Attribution pour l'appel d'offres pour la fourniture
d'abrasifs saison hivernale 2024-2025

3.2 Attribution pour l'appel d'offres pour la fourniture de sel de
voirie saison hivernale 2024-2025

3.3 Offre d'emploi – chargé de projets -voirie

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Établissement des besoins collectes supplémentaires RIDL
2025

4.2 Établissement des besoins collectes encombrants RIDL 2025

4.3 Budget RIDL 2025

4.4 Tarification RIDL 2025

5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE

6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Offre de service d'arpentage pour le projet de
développement

6.2 Étude environnementale et biologique dans le cadre du
projet de développement

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-154

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

ADOPTÉE

2024-10-155

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-10-156

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

1.4 RAPPORT AU CONSEIL DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il n'y a pas de délégation de pouvoirs pour le mois de septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-157

1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024 - MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de septembre 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
231 791,51 \$;
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
37 132,96 \$.

ADOPTÉE

**2024-10-158 1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024 -
POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de septembre 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :
5 680,37 \$;
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :
5 664,95 \$.

ADOPTÉE

**2024-10-159 1.7 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CONCERNANT L'OFFRE DE FLEURS
LORS DE DÉCÈS (EMPLOYÉS, ÉLUS, ANCIENS EMPLOYÉS ET ANCIENS ÉLUS,
FAMILLE IMMÉDIATE DES EMPLOYÉS ET ÉLUS) – RÉSOLUTION 2014-03-118**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2014-03-118 établissait la politique concernant l'offre de fleurs lors de décès ;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué pour l'achat de fleurs s'élevait à 50\$ en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le marché actuel et l'inflation nécessitent un ajustement du montant afin d'offrir un arrangement décent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents de bonifier le montant à la hauteur de 100\$. Mise à part cette modification, l'intégralité de la résolution 2014-03-118 reste inchangée.

ADOPTÉE

**2024-10-160 1.8 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES –
MANDAT À ME DANY CHAMARD, AVOCAT**

Il est proposé par Diane Imonti et unanimement résolu que Me Dany

Chamard, avocat, soit mandaté pour entreprendre les procédures légales appropriées contre les propriétaires devant des taxes municipales pour l'année 2023-2024. Ces propriétaires apparaissent sur une liste dressée en date du 7 octobre 2024.

MATRICULE	MONTANT (INCLUANT INTÉRÊTS) en date du 7 octobre 2024
9142-07-6039	5 531,07 \$
TOTAL	5 531,07 \$

Il est de plus résolu, que Me Dany Chamard, avocat, soit mandaté pour entreprendre des poursuites en recouvrement de taxes et pour produire des réclamations au nom de la Municipalité de Kiamika par la saisie de biens, au bureau du protonotaire, pour des ventes en justice.

ADOPTÉE

2024-10-161

2.1 PLANIFICATION BUDGÉTAIRE 2025 RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 13 de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale, le budget a été présenté aux membres du conseil de la Municipalité de Kiamika, soit la planification budgétaire 2025 ainsi que le calcul de l'implication financière 2025, tel qu'adopté à la séance du Conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides qui s'est tenue ce 30 septembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition budgétaire envoyée par courriel le 30 septembre, présentant une quote-part pour la municipalité de 120 783,13\$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE

2024-10-162

3.1 ATTRIBUTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'ABRASIFS SAISON HIVERNALE 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue le déneigement et le déglacage du réseau routier de son territoire et de la route 311 de Mont-Laurier jusqu'à la municipalité de Lac-du-Cerf ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de déneigement et déglacage impliquent l'utilisation d'abrasif et de sel de voirie;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à au moins deux entrepreneurs locaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite le 25 septembre 2024 à 11h00, devant témoin, à l'hôtel de ville de Kiamika et que les résultats sont les suivants :

- Ressources naturelles Richer, sis au 537 des Glaïeuls, Mont-Laurier, J9L 3G3. Pour le montant de 7,50\$/tonne pour un total de 18 750\$ plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre déposée par Ressources naturelles Richer au montant de 7,50\$ /tonne, soit un total de 18 750\$ plus taxes applicables, pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2024-2025.

ADOPTÉE

2024-10-163

3.2 ATTRIBUTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE - SAISON HIVERNALE 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue le déneigement et le déglacage du réseau routier de son territoire et de la route 311 de Mont-Laurier jusqu'à la municipalité de Lac-du-Cerf ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de déneigement et déglacage impliquent l'utilisation d'abrasif et de sel de voirie;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à au moins deux fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont les suivantes :

- Sel Warwick inc., sis au 807 boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville, G6T 1T7. Pour les montants de 129,00\$/tonne pour le sel à glace en vrac et 145,00\$/tonne pour le sel traité plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter l’offre déposée par Sel Warwick inc aux montants 129,00\$/tonne pour le sel à glace en vrac et 145,00\$/tonne pour le sel traité plus les taxes applicables, pour la fourniture de fondants pour la saison hivernale 2024-2025.

ADOPTÉE

2024-10-164

3.3 OFFRE D’EMPLOI – CHARGÉ DE PROJETS VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite acquérir un certain niveau d’autonomie dans la réalisation des travaux de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite optimiser l’utilisation de ses équipements durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE les exigences et le temps nécessaires pour préparer les devis et appels d’offres dans le cadre de subvention ou demande de services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’affichage du poste de chargé de projets – voirie afin d’épauler la direction et l’équipe de voirie en place.

ADOPTÉE

2024-10-165

4.1 ÉTABLISSEMENT DES BESOINS – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES RIDL 2025

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter le calendrier des collectes offert par la RIDL pour l’année 2025 et de ne pas demander de collectes supplémentaires.

ADOPTÉE

2024-10-166

4.2 ÉTABLISSEMENT DES BESOINS – COLLECTES ENCOMBRANTS RIDL 2025

CONSIDÉRANT QUE la RIDL souhaite réduire le nombre de collectes d'encombrants à une collecte annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques montrent que les deux collectes réalisées dans la municipalité présentent des quantités importantes de matériels à disposer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers de demander que deux collectes d'encombrants soient réalisées pour l'année 2025 sur le territoire de la municipalité de Kiamika.

Il est de plus résolu que la répartition soit faite de façon similaire aux années précédentes, soit une collecte au printemps, vers la fin du mois de mai, et une collecte à l'automne, vers la fin du mois de septembre.

ADOPTÉE

2024-10-167

4.3 BUDGET RIDL 2025

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents que les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soient adoptés tel que déposé le 12 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-168

4.4 TARIFICATION RIDL 2025

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la tarification présentée dans le règlement 81 concernant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre en 2025 soit adopté tel que déposé le 18 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-10-169

6.1 OFFRE DE SERVICE D'ARPENTAGE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une offre d'achat conditionnel à la délimitation du terrain convoité dans le cadre d'un projet de développement sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire et officialiser la procédure, un professionnel devra être désigné ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre du Groupe Barbe et Robidoux pour réaliser les travaux d'arpentage qui permettront de délimiter et acquérir le terrain convoité.

ADOPTÉE

2024-10-170

6.2 ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE ET BIOLOGIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une offre d'achat conditionnel à la délimitation du terrain convoité dans le cadre d'un projet de développement sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une étude environnementale et biologique du site est nécessaire afin de délimiter les contraintes et rencontrer les exigences environnementales est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une offre de service à la firme AJ Environnement pour réaliser l'étude environnementale et biologique du site.

ADOPTÉE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mise à jour des chemins à réparer
Discussion et pistes de solution pour accéder à des lots via un chemin privé

2024-10-171

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Imonti et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h40.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Marc-André Bergeron
Dir. général/greffier-trésorier

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Michel Dion, maire